

Fluoration de l'eau potable

Un cas très court d'éthique en santé publique

Janvier 2016

Ce court document présente le scénario d'un cas en santé publique et offre des ressources pour stimuler la réflexion. Nous avons développé ce cas dans le cadre d'un atelier offert lors de la conférence annuelle de Santé publique de l'Ontario en mars 2015¹. Nous l'avons adapté et regroupé avec d'autres cas pour qu'ils puissent être utilisés conjointement avec les résumés des cadres d'éthique en santé publique que nous avons publiés à ce jour. L'objectif étant de fournir du matériel aux praticiens en santé publique désirant s'exercer à la délibération éthique.



Figure 1 Eau potable fluorée.

Crédit photo : Andy Holt.

https://www.flickr.com/photos/andy_holt/6123243664

Licence : Creative Commons

Cas

Sur la base de consultations communautaires et des recommandations de la santé publique, la municipalité de Clearwater a décidé de procéder à la fluoration de toute l'eau municipale. Il demeure une opposition importante dans la communauté, s'élevant environ à 15 % des citoyens, lesquels sont concentrés en particulier sur le territoire d'une commission scolaire.

Instructions

En délibérant, veuillez :

- Identifier les enjeux éthiques soulevés par ce cas;
- Déterminer si votre unité de santé publique devrait :
 - Appuyer le projet;
 - Appuyer une version modifiée du projet;
 - S'opposer au projet / proposer une solution alternative.
- Expliquer le raisonnement justifiant votre décision.

Quelques éléments à considérer

- De manière générale, on estime que la fluoration de l'eau réduit le taux de carie dentaire de 20 %. Environ 45 % des Canadiens ont accès à de l'eau fluorée (ACSP, 2010).
- « La fluoration de l'eau de consommation est une mesure de prévention efficace, sécuritaire et peu coûteuse de la carie. Cette mesure abaisse de 20 % à 40 % la carie dans la population en plus de diminuer les coûts associés à la prévention et au traitement de cette maladie » (Directeur national de santé publique, 2010, p. 2).
- « À la concentration recommandée de fluorures, qui varie de 0,6 mg/l à 1,2 mg/l dans le monde, aucune donnée scientifique ne démontre de lien entre la fluoration et un problème de santé particulier » (Directeur national de santé publique, 2010, p. 3).
- À ces faibles concentrations dans l'eau potable, le fluorure a des effets bénéfiques pour les dents. À une exposition plus élevée, qu'il provienne de l'eau ou d'autres sources, le fluorure peut avoir des effets indésirables (Fawel *et al.*, 2006).
- « Des études de cas portant sur la fluorose dans les collectivités avec des niveaux élevés de fluorure dans l'eau potable illustrent l'importance de surveiller les concentrations de fluorure,

¹ Le PowerPoint et les feuilles d'exercice sont disponibles en ligne à : http://www.ccnpps.ca/121/Presentations.ccnpps?id_arti cle=1376



en particulier dans les zones rurales dont l'infrastructure est plus faible (McLaren et McIntyre, 2011, p. 2, traduction libre).

- Les enfants et les personnes socioéconomiquement défavorisées, pour ne nommer que deux populations vulnérables, sont plus sensibles aux problèmes de santé bucco-dentaire que le reste de la population. Cette inégalité de santé peut être atténuée par la fluoruration (McLaren et McIntyre, 2011, p. 5).

Ressources pour poursuivre la réflexion

Des cas et des résumés adaptant des cadres d'éthique en santé publique :

http://www.ccnpps.ca/120/Publications.ccnpps?id_article=1524

Un répertoire de cadres d'éthique en santé publique (avec des liens vers les documents) :

<http://www.ccnpps.ca/709/repertoire---cadres-de-reference.ccnpps>

Éthique en santé publique et des populations : cas tirés de la recherche, des politiques et de la pratique. Ce recueil de cas présente 16 cas en éthique de santé publique et des populations, chacun étant accompagné d'un commentaire écrit par un expert invité.

http://www.ccnpps.ca/120/Publications.ccnpps?id_article=721

Références

Association canadienne de santé publique. (2010). *12 grandes réalisations / Environnements plus sains – Mener un juste combat pour la fluoruration de l'eau potable*. Consulté en ligne le 17 décembre 2015 à : <http://www.cpha.ca/fr/programs/history/achievements/05-he/fluoridation.aspx>

Directeur national de santé publique. (2010). *Fluoration de l'eau potable : Position du directeur national de santé publique*. Québec : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Consulté en ligne à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-231-01F.pdf>

Fawell, J., Bailey, K., Chilton, J., Dahi, E., Fewtrell, L. et Magara, Y. (2006). *Fluoride in Drinking-water*. Genève : Organisation mondiale de la santé (OMS). Consulté en ligne à : http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/fluoride_drinking_water_full.pdf?ua=1

McLaren, L. et McIntyre, L. (2011). *Drinking water fluoridation in Canada: Review and synthesis of published literature*. Ottawa : Agence de santé publique du Canada. Consulté en ligne à : <http://www.albertahealthservices.ca/poph/h-i-poph-surv-phids-drinking-water-fluoridation.pdf>

Questions ou commentaires?

Olivier Bellefleur : olivier.bellefleur@inspq.qc.ca

Michael Keeling : michael.keeling@inspq.qc.ca

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) vise à accroître l'expertise des acteurs de la santé publique en matière de politiques publiques favorables à la santé, à travers le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six centres financés par l'Agence de la santé publique du Canada.

Répartis à travers le Canada, chacun des Centres de collaboration nationale en santé publique se spécialise dans un domaine précis, mais partage un mandat commun de synthèse, d'utilisation et de partage des connaissances. Le réseau des Centres agit aussi bien comme une structure de diffusion des contributions spécifiques des Centres que de lieu de production conjointe des projets communs. Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un chef de file en santé publique au Canada.

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada par le biais du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Agence de la santé publique du Canada.

Toutes les images de ce document ont été reproduites avec permissions ou conformément aux licences autorisant leur reproduction. En cas d'erreur ou d'omission, merci de nous en aviser au ccnpps@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.